

SOMMAIRE

PAGE 2

- Réformes du second degré :
une rentrée bien morose !

PAGE 3

- Rétablir la vérité sur
les salaires : #STOPMEPRIS
- Réforme des retraites :
que peut-on en dire aujourd'hui ?

PAGE 4

- « Plan internat du XXI^e siècle » :
l'internat au service d'une vision
libérale de l'école

PAGE 5

- Plan « Violence » : « Tout sécuritaire »
ou valeurs éducatives ?

PAGE 6

- Citoyenneté : quel apprentissage
pour nos élèves ?

PAGE 7

- La Vie Scolaire :
une image juste du métier !
- Lutte contre les LGBTphobies :
prévenir et agir contre
les discriminations

PAGE 8

- De nouvelles modalités pour les mutations :
le SNES-FSU toujours aux côtés des CPE

Ont participé à la rédaction de ce 8 pages

Pascale Balestrat, Maeva Bismuth,
Jean-Michel Gouezou, Philippe Guingand,
Olivier Lelarge, Clarisse Macé,
Olivier Raluy, Alfred Zami



Pour nous contacter

cpe@snes.edu

CPE

Poursuivre l'action syndicale pour le métier

Voilà maintenant deux mois que le ministre de l'Éducation nationale s'emploie à vendre dans les médias une rentrée réussie. Confrontés aux réalités du terrain, les personnels savent ce qu'il en est : hausse des effectifs élèves, suppressions de postes et baisse des recrutements, réforme du lycée transformé en centre d'examen permanent, remise en cause du groupe classe, casse du service public d'orientation... En collège comme en lycée, les mêmes logiques s'appliquent et mettent les personnels en difficulté. Et pendant ce temps, le ministre communique toujours et encore : plan violence, plan internat, élection d'éco-délégués...

Pour les CPE, l'extension continue du périmètre de la vie scolaire engendre une augmentation de la charge de travail. Combinée à la croissance des effectifs, elle les conduit à des dépassements d'horaires dont les récupérations sont difficiles. Les tensions avec les chefs d'établissement, notamment sur le temps de travail, la baisse des moyens en assistants d'éducation et des équipes éducatives incomplètes, restent le lot quotidien de trop nombreux collègues.

Mais pour les CPE, la rentrée a aussi été cinématographique avec la sortie du film La Vie Scolaire, qui fait du bien par la justesse de l'image qu'il donne de notre métier et le succès populaire qu'il rencontre.

La question salariale est plus que jamais à l'ordre du jour. Le ministre s'est surpassé en annonçant une hausse de 300 euros bruts en moyenne pour 2020. Plastronner avec des mesures PPCR actées, avant son arrivée et attendues en 2019 puis gelées jusqu'en 2020, il fallait oser quand nos plus jeunes collègues deviennent éligibles à la prime d'activité et que les CPE n'atteignent toujours pas 2 000 euros net après dix ans d'ancienneté. De même, la réforme des retraites est lourde de menaces, en particulier pour les enseignants et CPE. Sans primes à transformer ni salaires revalorisés, l'appauvrissement général est en vue, renforçant encore le déclassement de nos professions. Le SNES et la FSU seront évidemment présents dans la bataille qui s'engage.

Le SNES-FSU va rencontrer l'Inspection générale-Établissements et vie scolaire (IG-EVS) pour aborder tous les sujets qui concernent la catégorie. Aux côtés des CPE, il mène une campagne active pour défendre un métier de concepteur défini par la circulaire de 2015, le respect des 35 heures toutes tâches comprises, une amélioration des conditions de travail (réduction des effectifs, dépassements horaires compensés...) et la nécessité de créer plusieurs milliers de postes pour couvrir les besoins. C'est le moment d'y prendre votre part en adhérant ou en faisant adhérer au SNES-FSU. ■

Xavier Marand, secrétaire général adjoint

Olivier Raluy, Clarisse Macé, secrétaires de catégorie

Une rentrée bien morose !

À l'école de la confiance, il n'y a plus guère que le ministre qui ait confiance en lui.

Hausse des effectifs au collège, augmentation du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers, inclusion au forceps, la charge de travail augmente et les conditions d'enseignement se dégradent, ce qui n'est pas sans conséquences sur les vies scolaires. Trop souvent dictée par l'urgence, l'action du CPE ne lui permet plus de jouer son rôle de médiateur, de facilitateur des apprentissages. L'insuffisance chronique des dotations en AED entrave d'autant plus l'efficacité de son intervention.

Un lycée sens dessus dessous

Au lycée, c'est l'an I de la réforme Blanquer. En Première, la classe n'est plus qu'un vague concept puisque les cours en tronc commun sont réduits à quelques heures par semaine. Le reste du temps, les élèves sont éparpillés dans des groupes divers en fonction des langues et des spécialités choisies. Plus de réelle « équipe » pédagogique non plus, puisque le nombre de professeurs intervenant dans une « classe » explose, ce qui pose une vraie interrogation quant au fonctionnement des conseils de classe : vont-ils se tenir avec trois professeurs ou trente, voire plus de quarante ?

Les CPE, là aussi, naviguent à vue. Leur travail de collaboration avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques est complètement remis en question. Il est difficile, dans le cadre imposé, d'impulser des dynamiques de classes, d'organiser des élections de délégués qui font sens, de susciter la cohésion des groupes et

l'entraide. Mais les CPE continuent d'avancer, sans toujours savoir où ils vont, accablés par le suivi individuel dont les élèves, malmenés par cette réforme, ont plus que jamais besoin. La loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », dans la droite ligne du rapport Charvet, enfonce le clou.

Parmi les préconisations, la création d'une certification en orientation pour les enseignants et d'une habilitation des CPE. Ces nouveaux « référents » auraient en charge une partie non négligeable des missions des Psy-ÉN, soit un véritable transfert de missions. Le dynamitage des groupes classe et des équipes pédagogiques, et cette réforme de l'orientation risquent bien de produire des évolutions majeures du suivi éducatif au sein des EPLE qui déstabilisent le métier de CPE.

Un collège atomisé

La réforme du collège, en imposant plus d'autonomie, avait déjà bien fragmenté le concept de « collège unique ». La multiplication actuelle des expérimentations (écoles du socle, cours de 45 minutes, quart d'heure lecture quotidien, cours le matin, sport l'après-midi, label cité éducative, internats pour quelques-uns), achève d'individualiser le fonctionnement de chaque collège sous couvert d'adéquation aux publics.

Dans beaucoup d'établissements, les CPE ont aussi été chargés d'organiser les élections des éco-délégués. L'idée d'ajouter les éco-délégués au millefeuille des repré-



sentants divers et autres référents est assez cocasse, venant d'un gouvernement qui n'a encore pris aucune décision d'envergure en matière d'écologie. Quelle mascarade ! Heureusement, les jeunes qui s'impliquent dans la protection de l'environnement ne sont pas dupes et n'ont pas attendu le texte de J.-M. Blanquer pour agir. Encourageons-les à lire attentivement cette circulaire et à s'en saisir pour intervenir dans tous les domaines cités.

Des personnels fatigués et perplexes, des élèves déjà perdus et parfois malheureux, des chefs d'établissement qui font semblant d'y croire, l'état des lieux quelques semaines après la rentrée n'incite décidément pas à la confiance. Il nous invite en revanche à rester vigilants et combatifs pour que nos métiers et nos missions auprès des élèves ne soient pas dénaturés. ■

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires TTC

Poussés par les errements de l'IGF⁽¹⁾, certains chefs d'établissement persistent dans une appréciation fantaisiste de notre temps de travail. Reprenons point par point.

« 35 heures hebdomadaires, inscrites dans leur emploi du temps. » Ce temps de travail fixé par un décret (n° 2000-815 du 25 août 2000), puis explicité par la circulaire de missions du 10 août 2015, ne justifie aucune dérive... C'est 35 heures, pas 36, ni 36,4, ni 40, ni un quelconque multiple de π ! Les CPE n'ont pas à justifier de l'utilisation des 4 heures « *laissées sous leur responsabilité* », pas plus que de l'organisation de temps de pause.

On ne le répètera jamais assez, le temps de travail des CPE n'est pas annualisé mais « *se répartit selon un cycle hebdomadaire* » ! La participation aux instances, réaffirmée, se fait dans le cadre des 35 heures, qu'il s'agisse des conseils de classes, des conseils d'administration et de discipline (comme membre de droit)...

Sans référence aux 35 heures, mais « *en sus de leurs missions statutaires* », les CPE peuvent toutefois percevoir des Indemnités pour des missions particulières (IMP) telles que référent décrochage scolaire, référent vie lycéenne, référent culture, tutorat des lycéens...

De même, concernant les semaines S+1, R-1 et le : « *service de "petites vacances" n'excédant pas une semaine ; pendant ces trois semaines, les CPE effectuent des tâches qui entrent dans la définition de leurs missions* » : donc ni le ménage, ni les travaux. Enfin, l'ensemble se déclinant sur 39 semaines, les permanences de petites vacances ne peuvent être fractionnées sur plusieurs périodes de vacances.

Toutes les citations entre guillemets sont extraites du chapitre 4 (obtenue par le SNES-FSU) de la circulaire 2015-139 du 10/08/2015.

(1) www.snes.edu/Attaque-contre-le-temps-de-travail-des-CPE-et-Psy-EN-Stop-au-mepreis.html

RÉTABLIR LA VÉRITÉ SUR LES SALAIRES

#STOPMEPRIS

300 euros par an ! C'est la « glorieuse » augmentation annoncée par le ministre de l'Éducation nationale quelques jours avant la rentrée scolaire, pour donner l'image d'un ministre qui serait sensible aux attentes de la profession.

Nos gouvernants, devenus de grands communicants plus que de véritables politiques, savent pourtant qu'annoncer de fausses nouvelles laisse des traces dans l'opinion. Ces annonces, quelques jours avant la rentrée scolaire, avaient pour seul but de casser d'éventuelles solidarités après la montée en puissance de la colère des enseignants tout au long de l'année scolaire dernière jusqu'à la grève inédite qui a touché l'organisation du bac.

Depuis la fin des années 1990, le point d'indice a quasi systématiquement augmenté à un rythme inférieur à l'inflation et depuis 2010 il a même été gelé alors que le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter. Le gouvernement a beau annoncer une revalorisation salariale par la défiscalisation des IMP et des heures supplémentaires, les per-

sonnels ne sont pas dupes : si on veut parler des salaires et d'une revalorisation pour tous, il faut commencer par s'attaquer aux vingt années de baisse du pouvoir d'achat en revalorisant la valeur du point d'indice à la hauteur de ce qui a été perdu et en revalorisant nos carrières. Si l'on étudie les comparaisons internationales, la France est l'un des pays de l'OCDE qui rémunère le moins bien ses enseignants et ses personnels d'éducation et cela, malgré la malhonnêteté intellectuelle de certains éditorialistes qui voudraient faire croire à l'opinion publique que les personnels d'enseignement et d'éducation sont bien payés et toucheraient un salaire moyen de plus de 3 500 euros.

La réalité est largement inférieure à ce chiffre, puisque cette moyenne prend en compte primes et heures supplémentaires,



desquelles les CPE sont exclus, à l'exception des maigres IMP attribuées au bon vouloir des chefs d'établissement et des dotations accordées par le rectorat. Après la réussite d'un concours ambitieux à bac +5 et dix années d'exercice dans l'Éducation nationale, un CPE ne gagne que 2 263,35 euros bruts auxquels s'ajoute l'indemnité forfaitaire des CPE qui s'élève à 1 199,16 euros par an. La réalité est donc bien éloignée des 3 500 euros annoncés dans les médias, et la communication mensongère sur les 300 euros ne fait qu'accroître notre sentiment de mépris. ■

RÉFORME DES RETRAITES

Que peut-on en dire aujourd'hui ?

Depuis le printemps, les annonces se sont succédé et même, parfois, opposées sur le dossier des retraites.

Toute la communication du gouvernement a cherché à simplifier à l'extrême les éléments de réflexion et de débat concernant notre retraite, notamment avec la notion de régime universel. Elle n'a d'autre objectif que de masquer les enjeux de l'instauration d'un régime de retraite par points. Ce système rompt avec le principe du taux de remplacement garanti en fonction du traitement : sur les 25 meilleures années dans le privé et les six derniers mois pour les fonctionnaires. Seule comptera la valeur du point, variable aléatoire et surtout grande inconnue jusqu'au moment du départ !

En finir avec le principe de solidarité intergénérationnelle, au travers d'un système individuel, c'est organiser à la fois la baisse du niveau des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite. C'est la conséquence de décisions politiques qui plafonnent la part des retraites à 14 % du PIB, alors que la pro-



portion de retraités va nécessairement augmenter. Pérorer sur une harmonisation des régimes pour un « système plus juste et plus transparent » créera de nouvelles inégalités. Ainsi, le gouvernement fait miroiter l'intégration des primes dans le calcul des pensions mais, dans l'éducation, les primes sont très faibles voire inexistantes pour les CPE, Psy-ÉN. Ne nous y trompons pas : l'évolution du montant des retraites au travers du prisme économique, c'est la solidarité mise à mal pour favoriser les assurances individuelles et la capitalisation.

Le SNES-FSU défend le principe de solidarité intergénérationnelle et le code des pensions, élément constitutif du statut des fonctionnaires. Il réclame un élargissement de l'assiette des cotisations par une meilleure répartition des richesses, un dégel du point d'indice, une garantie des droits familiaux et des pensions de réversion pour en finir avec les inégalités femmes/hommes... ■

L'écart entre discours du ministre et réalité de la rentrée scolaire est
À tout problème, un plan pour réponse...

PLAN « INTERNAT DU XXI^E SIÈCLE »

L'internat au service d'une vision libérale de l'école

Le ministre Blanquer a présenté le 1^{er} juillet son plan pour « l'internat du XXI^e siècle ». Le rapport Foucault-Gouttebel qui le sous-tend est resté confidentiel. Son objectif affiché est la création de quelque 240 « internats à projets » de trois types pour y accueillir 13 000 élèves supplémentaires d'ici 2022.



hélas au détriment des familles actuellement aidées pour les scolarités.

Un dispositif au service d'une idéologie

L'internat version Blanquer marque plutôt un retour dans le passé vers un système à deux vitesses qu'une réelle entrée dans les problématiques du XXI^e siècle. D'un côté, des structures classiques pour 1 300 internats, de l'autre, 240 labellisées « excellence » qui témoignent de l'inspiration libérale de la politique éducative menée. L'individualisation de formules d'internat « à la carte » risque de se faire au détriment d'une ambition de qualité pour tous. Il serait ainsi possible de n'y passer qu'un seul trimestre, une ou deux soirées par semaine ou bien quelques semaines en période d'examen ou suite à des événements familiaux, voire « sans nuitée ». Un tel plan mettra en concurrence les établissements au lieu de favoriser leurs complémentarités en coopération sur un même territoire.

Pour le SNES-FSU, une politique ambitieuse pour l'internat ne saurait se limiter à une opération partielle au bénéfice de quelques-uns mais au contraire constituer une action publique à l'intention de tous. Il revendique une rénovation de tous les internats en concertation avec les collectivités, pour améliorer partout les conditions matérielles d'accueil et leur dotation d'un encadrement éducatif et pédagogique de qualité. ■

En tant que recteur de l'académie de Créteil puis DGESCO, l'actuel ministre avait inauguré à grand tapage médiatique les internats d'excellence destinés à accueillir les élèves « méritants d'origine modeste ». Leur coût exorbitant (en moyenne 50 000 euros la place et jusqu'à 100 000 euros au fameux internat de Sourdon, contre 20 000 en structure classique) a été dénoncé dès 2011 et cette politique faussement méritocratique abandonnée progressivement. Toujours sourd à toute critique, le ministre en tire au contraire un bilan positif et la remet à l'honneur. Ainsi, le plan prévoit au moins un internat d'excellence par département (70 collèges et 30 lycées). Chaque métropole devrait en disposer. Ces internats peuvent d'ailleurs « s'intégrer aux futures cités éducatives ».

Un ministre promoteur immobilier ?

100 « résidences à thèmes » seront développées, principalement en collèges ruraux ou de montagne. Les sept thèmes retenus sont associés à des noms qui évoquent irrésistiblement des brochures immobilières : *Médicis* pour les arts, *Olympiques* pour le sport, *Digitales* pour le numérique, *Nature* pour l'environnement ou *Archimède* pour les sciences... Un même établissement pourrait croiser plusieurs thèmes et ces résidences feront évidemment l'objet d'un label. Les 40 « campus pro » seront liés aux labels « campus des métiers » et seront susceptibles d'accueillir d'ici 2022 des jeunes, du CAP au BTS, avec l'objectif de renforcer

l'attractivité de la voie professionnelle. Jamais avare de formules, le ministre les a déjà baptisés « *Harvard du pro* »...

Un financement qui reste bien aléatoire

Pour les trois types d'internats, des appels à projets seront lancés en décembre et les projets labellisés selon plusieurs critères (« *inscription dans le territoire* », « *qualité de l'accueil et des locaux* », « *qualité du suivi pédagogique* », « *du pilotage* »). Pour autant, les budgets ne sont pas clairement assurés. La Caisse des dépôts et consignations proposerait un prêt à hauteur d'un milliard d'euros aux collectivités locales pour « *le bâti scolaire* », mais sans faire la part des moyens explicitement affectés aux internats. La revalorisation annoncée de la « *prime à l'internat* » (actuellement 258 euros annuels) n'est pas chiffrée et les fonds sociaux risquent d'être mis à contribution,

Des métiers réorientés ? Le plan n'hésite pas à parler de « *métiers de l'internat* ». Il est question de « *s'appuyer sur un corps de professionnels formés et un chef de projet national pour en assurer la mise en place et le suivi* ». Un « *manager d'internat* » ou « *chef de projet* » sera « *responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives* ». Ce vocabulaire typique du nouveau management public éclaire d'un jour cru l'idéologie qui irrigue ce plan.

La volonté actuelle des administrations rectorales de profiler les postes de CPE au prétexte de l'existence d'un internat ne manquera pas d'en ressortir renforcée. Rappelons que la circulaire de missions des CPE de 2015 précise bien que « *tous les CPE de l'établissement participent à l'organisation et à l'animation éducative de l'internat. Il en résulte qu'aucun ne peut être spécialisé dans les responsabilités d'internat* ».

criant. Le ministre ne cesse de communiquer sur une rentrée réussie.
Où quand Blanquer se la joue « plan-plan ».

PLAN « VIOLENCE »

« Tout sécuritaire » ou valeurs éducatives ?

Près d'un an après l'agression d'un professeur fin octobre 2018 suivie du mouvement « #pasdevagues », le ministre a présenté à cette rentrée un « plan violence » (le 14^e en vingt ans), sans cesse repoussé depuis son annonce. La circulaire du 3 septembre décline les trois décrets modifiant les mesures relatives à la discipline dans les EPLE parus le 30 août.

Des mesures à trois niveaux étaient annoncées en novembre 2018 :

- la classe (accompagnement des personnels, signalement des incidents, enquête de victimisation, formation à l'exercice de l'autorité) ;
- l'établissement (permanence de policiers, simplification des conseils de discipline) ;
- « les abords de l'établissement » (sécurisation, responsabilisation des parents, accueil des « poly-exclus »).

Le SNES-FSU avait à l'époque exprimé des critiques. Certaines mesures n'étaient d'abord qu'un habillage de dispositifs existant déjà (policiers en milieu scolaire, internats-relais rebaptisés établissements pour poly-exclus, registre des sanctions), d'autres ne faisaient pas consensus, comme la suppression des allocations familiales aux parents d'élèves violents. Des divergences entre ministères (Justice, Intérieur, Santé) ont également retardé l'élaboration du texte. Notons que la réduction du nombre des membres du conseil de discipline, les policiers à l'école et la suppression des allocations familiales, inscrits au projet de décret, n'ont pas été retenus. Le SNES-FSU s'était exprimé en Conseil supérieur de l'éducation (CSE) pour ces abandons.

Une victoire syndicale : le régime dérogatoire pour les CPE

Le SNES-FSU a bataillé pour que les modalités de gestion des CPE et Psy-ÉN restent identiques à celles des professeurs. Il en va du bon fonctionnement des équipes pluriprofessionnelles dans les établissements. La version définitive de l'article 51 de la loi Blanquer inscrit les corps des CPE et des Psy-ÉN parmi ceux pouvant déroger au statut général de la Fonction publique à l'instar des professeurs. C'est une avancée, ouvrant droits et garanties, preuve, s'il en était besoin, que la mobilisation syndicale, menée de bout en bout par le SNES-FSU, porte ses fruits.

Les réponses apportées dans ces décrets sont pour la plupart des réponses technocratiques qui ne s'attaquent pas à la racine des problèmes.

Un plan qui ne répond pas aux problèmes de fond

Comme si la vitesse de réaction était gage d'efficacité, leur philosophie repose sur le raccourcissement des délais de traitement des procédures disciplinaires : sanction du seul ressort du chef d'établissement ramenée de trois à deux jours, convocation des conseils de discipline de huit à cinq jours et par tout moyen... À l'inverse, un décret allonge la durée de conservation des sanctions dans le dossier des élèves et durcit les conditions de révocation du sursis. Diverses autres mesures sont prévues (mesures d'accompagnement des exclus pour faits de

violence, bilan annuel des décisions disciplinaires en CA), dont la plus contestable est la possible affectation en classe relais des élèves exclus définitivement de leur établissement sans consentement de la famille. L'absence d'adhésion au dispositif le vouant à l'échec, le SNES-FSU avait rejeté cette mesure en CSE.

Enfin, le « Protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents » mentionné à l'annexe 2 de la circulaire du 3 septembre enfonce des portes ouvertes. Il ne fait que recenser l'existant : « *remédiation au sein de la classe ou de l'établissement, participation au dispositif Devoirs faits, inscription à l'UNSS...* », rencontre avec les personnels médico-sociaux...

Remettre du collectif

Pour le SNES-FSU, la vigilance éducative doit être partagée, la sécurité adaptée mais toujours mise en œuvre dans une perspective éducative. Les dérives sécuritaires ne sont en aucun cas de bonnes réponses. L'enjeu est de faire de l'autorité une aventure moins solitaire, plus collective grâce au travail d'équipes pluriprofessionnelles renforcées.

Lieu d'éducation, l'École n'est pas un sanctuaire à l'abri des tensions qui traversent la société. Les équipes ont à cœur d'y prévenir la violence par un travail collectif quotidien. Pour y parvenir, elles doivent disposer des moyens nécessaires : humains, de formation, temps de concertation.

Face à la droitisation des discours, les valeurs de l'école doivent être réaffirmées. ■



Quel apprentissage pour nos élèves ?

La vie démocratique des établissements s'accompagne trop souvent d'un empiement d'injonctions et d'une multiplication de référents et de représentants.

Les pratiques actuelles, en dépit de bonnes intentions, ne donnent pas davantage de sens à la citoyenneté scolaire des élèves.

Sans cesse de nouveaux textes sont promulgués à la va-vite, créant ou modifiant des dispositifs :

- délégué de classe alors que le groupe classe est mis à mal par la réforme du lycée ;
- Conseil de la vie lycéenne (CVL) (décliné en CAVL, CNVL, CSE) d'où sont issus les délégués au conseil d'administration, représentation concentrée sur quelques élèves ;
- Conseil de la vie collégienne (CVC) organisé par chaque collège ;
- généralisation des éco-délégués suite à la circulaire « Transition écologique » du 27/08/2019, nécessitant une mise en place rapide.

L'année 2019 est aussi marquée par l'expérimentation du Service national universel (uniforme et lever des couleurs chaque matin au programme) et la promulgation de la loi Blanquer qui impose d'afficher les drapeaux français et européen et les paroles de la Marseillaise dans chaque salle de cours. Ces symboles nous renvoient vers le passé alors que faire de l'école un véritable lieu d'apprentissage et d'expérimentation de la démocratie est plus que jamais un véritable défi de société. Faire vivre les instances représentatives des EPLE dans lesquelles les élèves sont élus nécessite l'engagement de l'ensemble des acteurs



© Telecom Bretagne/Flickr.com

de la communauté éducative mais aussi celle de l'institution scolaire.

Esprit d'équipe

Pour le SNES-FSU, la présence d'équipes éducatives complètes, avec des CPE en nombre, est indispensable en collège et

lycée. Elles favorisent le vivre ensemble et l'accès à la citoyenneté. Et les heures d'enseignement moral et civique doivent être suffisantes pour permettre à tous les élèves une appropriation des pratiques citoyennes nourrie de réflexions et de débats. ■

Service national universel (SNU) : quel projet éducatif ?

Depuis juin dernier ce dispositif a fait l'objet de beaucoup de communication gouvernementale. Le SNU s'affiche comme éducatif sous l'égide exclusive de l'Éducation nationale, l'armée n'en ayant pas voulu. Pourtant, interroger le projet éducatif du SNU, le contenu proposé, les méthodes « pédagogiques » mises en œuvre, c'est faire le constat d'une conception de l'engagement s'apparentant à de l'embrigadement. Contenus historiquement douteux, vision simpliste de l'engagement, inculcation des valeurs républicaines par simple imposition du lever du drapeau et de la Marseillaise. Avec le SNU, le ministère de l'Éducation nationale disqualifie lui-même le travail qui est fait au quotidien dans les établissements par ses propres personnels.

En voulant, à terme, favoriser l'engagement des jeunes par la contrainte d'un service obligatoire sans lequel il serait impossible d'accéder à tout un pan de la vie sociale (permis de conduire, diplôme du baccalauréat), le gouvernement

se contredit. Le volontariat est un principe indissociable de tout engagement civique et politique. Deux semaines de SNU ne peuvent pas avoir un effet quelconque sur la cohésion sociale, alors que le travail de long terme de construction d'une culture commune démocratique pour la citoyenneté et l'émancipation est mené par les personnels tous les jours dans le cadre scolaire. La confusion intentionnelle entre éducation et formatage en dit long sur les choix idéologiques de ce gouvernement. La cohésion sociale ne s'obtient pas par la force et la contrainte, en mettant les jeunes au garde à vous. Les 1,5 milliard d'euros que le SNU devrait coûter à terme s'il est rendu obligatoire seraient bien mieux investis dans l'École.

Le SNES-FSU porte une autre conception de l'engagement et de l'accès à la citoyenneté dans laquelle le travail scolaire et éducatif dans la durée doit avoir la priorité absolue, en particulier en termes de moyens.

LA VIE SCOLAIRE

Une image juste du métier !

Jusqu'à cette rentrée, jamais les conseillers principaux d'éducation n'avaient été les personnages centraux d'un film. *La Vie Scolaire*, de Grand Corps malade et Mehdi Idir, est en cela une première qui témoigne d'une forme de reconnaissance du métier.

Plutôt qu'une critique cinématographique, il est intéressant d'exercer ici notre regard de professionnel sur ce qu'un film donne à voir et à comprendre du métier.

Une aventure humaine

Les réalisateurs nous plongent dans le quotidien d'un collège en éducation prioritaire de Saint-Denis au travers du regard de Samia (Zita Hanrot), jeune CPE, tout juste débarquée de son Ardèche natale. Nous découvrons avec ce personnage, l'équipe des surveillants, les professeurs ainsi que les collégiens qui tous, au fil des semaines, auront affaire à elle.

Sous les dehors d'une comédie, défilent les thématiques qui font le quotidien de nombreuses équipes : absentéisme, décrochage scolaire, perte du sens de l'École, délinquance, vie des quartiers, difficultés sociales des familles, enga-

gement profond de la communauté éducative...

La dimension éducative pour fil conducteur

Dès les premières images, le film sonne juste, sans manichéisme mais avec humour. L'espace/temps de la « vie scolaire » y est clairement identifié, avec les forces et les faiblesses que nous lui connaissons : l'urgence à différer sans cesse, l'alchimie complexe des « équipes », le contexte particulier de la banlieue et de l'éducation prioritaire.

Malgré des fragilités scénaristiques, il y a peu d'invéraisemblances ou de caricatures et beaucoup de CPE pourront se reconnaître dans le personnage de Samia. Les missions et la posture professionnelle sont cernées dans leurs multiples dimensions : écoute, réassurance, foi en l'éducabilité de tous, liens avec les familles, importance du relationnel avec les équipes ensei-



gnantes, Psy-ÉN, personnel médico-social... Cette approche du métier n'est d'ailleurs pas récente et témoigne d'une évolution de son image et des attentes qu'il suscite auprès du « grand public » qui va voir ce film. Ici, point de « *manager de l'équipe vie scolaire* », de béquille de la direction (bien transparente d'ailleurs), « *d'administrateur de la tâche éducative* »... mais au contraire, la mise en lumière du suivi éducatif comme cœur du métier de CPE. Une approche sur laquelle la hiérarchie de l'Éducation nationale serait bien inspirée de se pencher pour se l'approprier enfin... ■

LUTTE CONTRE LES LGBTPHOBIES

Prévenir et agir contre les discriminations

« *L'injure est un rappel à l'ordre social* » ainsi que la définit Didier Eribon. Dans nos établissements, les injures sexistes et LGBTphobes, véritables injonctions normatives, sont très présentes, et nous consacrons une part de notre temps à y réagir.

Comment agir sur cet environnement et le rendre plus sécurisant pour les élèves LGBT mais aussi les autres ? En effet, les injures visent tous les élèves, LGBT ou non, et ce « carcan viriliste » est pesant pour toutes et tous.

Agir plutôt que réagir

Il est évidemment encore plus pesant pour les élèves qui se découvrent lesbiennes, gay, bi ou trans, en particulier parce qu'ils/elles n'ont pas forcément de soutien familial. C'est là que le rôle de l'école – et le nôtre – prend tout son sens. Mettre en place, dans le cadre du projet d'établissement et du CESC, des séances de déconstruction des stéréotypes de genre et LGBTphobes, faire intervenir des associations, inclure aussi ces questions dans le cadre de l'éducation à la sexualité est essentiel.



En lien bien évidemment avec l'ensemble des personnels, nous avons vocation à assurer à la fois un rôle de prévention par la coordination d'actions, mais aussi en organisant (notamment avec les AED) la vigilance concernant toute situation de harcèlement. Les chiffres sont là : chaque année, des élèves LGBT décrochent ou sont en situation de mal-être (taux de sui-

cide quatre fois plus important). Il est important d'insister, ce travail ne saurait être celui du seul CPE, en charge de toutes « les éducations à » et seul dépositaire des souffrances individuelles.

L'institution : « peut mieux faire »

Si le ministère lance des campagnes, il ne saurait se défaire de son rôle prescripteur, notamment dans la formation. En effet, un des freins principaux au manque d'action est bien le manque de formation et de cadre donné. Combien d'INSPE proposent vraiment des formations ? Combien de séances dans les plans de formation continue ? Quel accompagnement proposer aux élèves transgenres sans cadre clair et sécurisant pour les personnels ? Le ministère doit clairement remplir son rôle, et ne pas laisser les CPE seuls face à ces questions. ■

DE NOUVELLES MODALITÉS POUR LES MUTATIONS

Le SNES-FSU toujours aux côtés des CPE

La loi n° 2019-828 dite de « *transformation de la Fonction publique* », promulguée le 6 août 2019, fait voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient notamment des garanties collectives. Elle ne sera pas sans conséquences pour les personnels, qui pourront néanmoins toujours compter sur le SNES et la FSU pour faire respecter leurs droits.

Comme les années précédentes, les élus et militants du SNES-FSU joueront pleinement leur rôle de conseil pour l'élaboration de la liste de vœux. C'est le meilleur moyen de mettre le plus d'atouts

possibles de son côté afin d'obtenir satisfaction.

Le changement majeur réside dans le fait que les commissions paritaires ne seront plus compétentes en matière de mouvement dès le 1^{er} janvier 2020. Chaque demandeur de mutation devra, individuellement, décider de contester ou non l'affectation communiquée par l'administration. Les élus ne seront plus destinataires, en amont des décisions de l'administration, des projets de barème puis de mutation. Ils pourront toutefois intervenir sur toutes les situations sur lesquelles ils auront été saisis individuellement.

Dans tous les cas, en dépit de la volonté gouvernementale de gestion opaque et arbitraire, vous pourrez compter sur le SNES-FSU, la force que lui donnent le nombre de ses représentants et leur expertise pour que vos droits soient respectés.

Une fois les résultats du mouvement connus, tout participant qui ne sera pas satisfait, c'est-à-dire tout candidat qui n'aura pas obtenu son vœu 1, sera fondé à faire appel aux représentants SNES-FSU pour le suivi de ses démarches de recours auprès de l'administration, recours prévu par la loi. ■

Il est plus que jamais indispensable de solliciter les représentants SNES-FSU dans le cadre du mouvement, que ce soit lors de la phase inter ou de la phase intra. Nos publications à venir (papier et sur le site www.snes.edu) indiqueront la marche à suivre, l'administration n'ayant pas encore pris de dispositions en la matière.

«La relation des jeunes au travail»

4e rencontre nationale CPE

Paris, 13 mai 2020 / SNES-FSU

snes fsu
Le SNES, pour agir ensemble

U. F.S.U.
ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

Retrouvez-nous sur

► le site national : www.snes.edu → rubrique CPE
► Facebook : www.facebook.com/groups/CPE.SNES

Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU est le syndicat le plus représentatif dans le second degré. Majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérents. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pouvoir bénéficier de tous les services du syndicat, avoir la garantie de conseil, d'aide et de soutien. C'est prendre part aux débats de la profession sur les carrières, le sens et l'avenir du métier, sur le système éducatif. C'est s'engager pour une école plus juste. **Pour adhérer : www.snes.edu**